

Délibération  
n°2025.013

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 12  
Procurations : 1  
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,  
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS  
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

**Absent avec procuration :**

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Acquisition parcelles  
AC161-AC162-AC163  
- Parking Alphonse  
COLOMIER - à titre  
gratuit

**Absent excusé :** M. PLISSON Alain

**Absent non excusé :** /

**Secrétaire :** Mme MAITREPIERRE Aline

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de la Propriété des Personnes Publiques

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition qui a  
été faite à la commune de Saint-Satur de cession à titre gratuit des  
parcelles AC161, AC162 et AC163 par M. Alphonse COLOMIER.

Ces parcelles, non bâties, sont actuellement louées par la commune à  
usage de parking pour le pôle touristique de Saint-Thibault.

| Parcelles | Adresse        | Contenance          |
|-----------|----------------|---------------------|
| AC 161    | Les Godibolles | 1166 m <sup>2</sup> |
| AC 162    | Les Godibolles | 1369 m <sup>2</sup> |
| AC 163    | Les Godibolles | 1448 m <sup>2</sup> |

En contre partie de cette cession à titre gratuit, M. COLOMIER demande que l'appellation « Parking Alphonse COLOMIER » soit donnée à ce parking et de le matérialiser par un panneau à son entrée.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de l'acquisition des parcelles cadastrées AC161, AC162 et AC163 à Saint-Satur à titre gratuit (acceptation du don).

**DECIDE** de l'intégration au domaine public communal des parcelles AC161, AC162 et AC163 compte tenu de leur usage en tant que parking.

**DONNE** la dénomination Parking Alphonse COLOMIER au parking situé sur les parcelles AC161, AC162 et AC163.

**PREND** à sa charge les frais de notaire.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline



A handwritten signature in red ink, consisting of stylized initials and a surname.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 28 mars 2025